

Posté par: formations-concours

Publiée le : 3/11/2008 14:39:52

Le champ d'intervention du CAP de Constructeur d'ouvrages du bâtimen

t en aluminium, verre et matériaux de synthèse comporte six activités principales :

à organisation du poste de travail à l'atelier comme sur chantier à partir des documents d'informations et d'ouvrage, en tenant compte des particularités de l'atelier et du chantier et en préparant les outillages et les matériaux dont les moyens d'accès ;

à mise en place des équipements individuels et collectifs de protection et de sécurité, ainsi que des protections de zones vulnérables liées à l'intervention ;

à débit et usinage des profilés d'aluminium ou en matériau de synthèse ;

à coupe et façonnage de produits verriers ;

à assemblage et équipement des ouvrages ;

à pose et mise en service des ouvrages après réception des supports.Â

Les capacités attendues et attestées renvoient à quatre points :

le titulaire du CAP doit être capable :

à situer son ouvrage dans l'ensemble du bâtiment ;

à respecter les prescriptions et définitions de l'ouvrage ;

à mettre en œuvre les techniques et procédures de fabrication et de pose des ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse ;

à communiquer avec les autres intervenants et de travailler en équipe.Â

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :Â

Le constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse est un ouvrier professionnel employé par des entreprises du bâtiment qui fabriquent et installent des ouvrages à base de profilés industriels et de bardages en aluminium, et/ou en matériaux de synthèse, et de panneaux avec ou sans encadrements incorporant des produits verriers.

Les emplois sont couramment appelés :

à coupeur, faiseur, monteur techniverrier, poseur ;

à menuisier, menuisier métallique, menuisier métallique aluminium, menuisier P.V.C. ;

à fenestrier, faîtié, végétaliste.Â

Descriptif des composantes de la certification :

À Unité professionnelle n°1 :

Analyse d'une situation professionnelle

À Unité professionnelle n°2 :

Fabrication d'un ouvrage simple - vie sociale et professionnelle

À Unité professionnelle n°3 :

Pose, installation et maintenance d'un ouvrage

Â UnitÃ© gÃ©nÃ©rale nÃ°1 : FranÃ§ais et histoire-gÃ©ographie

Â UnitÃ© gÃ©nÃ©rale nÃ°2 : MathÃ©matiques-sciences

Â UnitÃ© gÃ©nÃ©rale nÃ°3 : Education physique et sportive

Â

Â

Â

Le bÃ©nÃ©fice des composantes acquises peut Ãªtre gardÃ© 5 ans. Â **Conditions**

dÃ©inscription Ã la certification :

aprÃ¨s un parcours de formation initiale ; en contrat dÃ©apprentissage ; aprÃ¨s un parcours de formation continue ; en contrat de qualification ; par candidature libre ; par expÃ©rience ; dispositif VAE. Â **Composition des jurys :**

50 % de formateurs, 50 % de professionnels. Â **AutoritÃ© responsable de la certification :**

MinistÃ"re de la jeunesse, de l'Ã©ducation nationale et de la recherche

QualitÃ© du(es) signataire(s) de la certification :

Inspecteur dÃ©acadÃ©mie, directeur des services dÃ©partementaux de l'Ã©ducation nationale

Niveau de la certification :Â

Niveau V (nomenclature de 1967)

Liens avec dÃ©autres certifications :Â

AccÃ¨s possible vers le Brevet professionnel

Base lÃ©gale :

ArrÃ"tÃ© du 25 octobre 2002 publiÃ© au J.O. du 5 novembre 2002

Â

Â

Â

AprÃ¨s un CAP de Constructeur d'ouvrages du bÃ¢timent en aluminium, verre et matÃ©riaux de synthÃ"se, il est possible dÃ©envisager :

Â

au niveau V des diplÃ'mes :

â€¢ un autre CAP en complÃ©ment du premier,

â€¢ le BEP du mÃ"me secteur : le BEP des Techniques des mÃ©taux, du verre, des matÃ©riaux de synthÃ"se du bÃ¢timent,

au niveau IV des diplÃ'mes :

â€¢ le Brevet professionnel Construction d'ouvrages du bÃ¢timent en aluminium, verre et matÃ©riaux de synthÃ"se,

ou **Ã©ventuellement**,
â€¢ le **BaccalaurÃ©at professionnel du mÃ²me secteur : le bac pro BÃ©timent : mÃ©tal, aluminium, verre, matÃ©riaux de synthÃ¨se.**Â

Des informations sur les diplÃ©mes et sur les formations qui y prÃ©parent peuvent Ãªtre obtenues auprÃ¨s :

- â€¢ des C.I.O. (centres dâ€™information et dâ€™orientation),
- â€¢ des P.A.I.O. (permanences dâ€™accueil pour lâ€™information et lâ€™orientation),
- â€¢ des lycÃ©es professionnels,
- â€¢ des centres de formation dâ€™apprentis.Â